Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_131-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

PRESENTATION DE L'ETAT DES INVENTAIRES DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE 2024 2025 ET VALIDATION DES ORIENTATIONS DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE LOCALE

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

Rapport de Monsieur Pierre-Alexandre JOLY, conseiller municipal délégué à la Transition écologique

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel et de renforcer la préservation de la biodiversité sur le territoire communal, la commune d'Allaire a conduit, dans le cadre de son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), une campagne d'inventaires sur les espèces et habitats présents pour l'exercice 2024-2025.

Cette démarche s'inscrit dans la politique nationale de préservation des milieux naturels et s'appuie sur les cadres juridiques actuels régissant la protection de la biodiversité, la gestion durable du territoire, et la diffusion des données environnementales publiques.

L'objectif poursuivi est d'appuyer la planification écologique communale, d'améliorer la sensibilisation des habitants, de répondre aux exigences légales et de définir des actions concrètes au bénéfice du patrimoine naturel d'Allaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
1. De prendre acte de la présentation de l'état des inventaires de l'Atlas de la Biodiversité Communale pour l'exercice 2024-2025 ;
2. De valider l'intégration des résultats de l'inventaire dans les démarches de planification écologique et d'aménagement communal ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_131-DE

3. D'approuver la transmission des données de l'inventaire aux autorités compétentes ainsi qu'à l'ensemble des acteurs concernés, conformément aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'accès à l'information.

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

